

 <p>LACROIX-FALGARDE</p>	<p align="center">Commune de LACROIX-FALGARDE Avenue des Pyrénées 31120 LACROIX-FALGARDE</p>
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19 Procuration : 4 Date de la convocation : 25/11/2021 Lieu de séance : Salle du conseil municipal</p>	<p align="center">CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2021 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p>
<p>PRESENTS : Jean-Daniel MARTY, Elsa DESCAILLOT, Bruno CARNAROLI, Janine REDON, Stéphane SCHWARTZ, Jérôme CARLES arrivé à 20h40, Gérald MOISSET, Marie BERNAL arrivée à 21h05, Marie LIROLA, Christophe DESSOUTER, Emmanuelle LETHIER arrivée à 20h45, Thierry DAVID, Emmanuelle BIREMBAUX, Denis MIQUET, Célyne LERIVEREND.</p> <p>PROCURATION : Emilie REGIS à Marie LIROLA, Bruno CARNAROLI à Jean-Daniel MARTY, Haline SAYAH à Janine REDON, Stéphane MAZIERES a donné pouvoir à Gérald MOISSET</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : Célyne LERIVEREND</p>	

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30. Le conseil municipal désigne Célyne LERIVEREND secrétaire de séance. A la demande de Thierry DAVID monsieur le MAIRE informe l'assemblée qu'un point concernant l'adoption d'une motion visant à la mise en place de l'ALAE serait à ajouter. Cet ajout est adopté à l'unanimité des présentes.

- MOTION DE MISE EN PLACE DE L'ALAE

Contexte et objectifs : la commune de Lacroix-Falgarde assure depuis plusieurs années une garderie municipale sur les temps périscolaires. Afin d'améliorer la qualité de services auprès des familles (en terme notamment d'encadrement des enfants et d'activités proposés) et d'améliorer les conditions de travail des agents présents sur le service école (proposition de formations adaptées, réorganisation des services de façon plus qualitative...) il a été proposé de mettre en place un ALAE (accueil de loisirs associé à l'école). A cette fin un directeur de centre est présent depuis la rentrée de Septembre sur l'école de Lacroix-Falgarde pour préparer cette mise en place.

Monsieur le Maire fait un historique ayant conduit à la décision de mettre en place un ALAE sur l'école communale fonctionnant jusque là en garderie municipale.

Marie LIROLA présente le travail réalisé durant la période de mise en place de l'ALAE, (organisation, planning). L'équipe ALAE/école est composé d'agents ménages et école, d'agents ALAE, d'un référent de directeur de centre Thomas. Le service cantine s'organise autour de 2 personnes. Le LEC continuera à faire travailler les associations de la commune dans le cadre de ses activités sur des périodes de 1h (au lieu de 1h30 actuellement) Cette mise en place nécessite pour obtenir un financement CAF un encadrement plus élevé ce qui implique des coûts supplémentaires. Ce surcoût sera porté par la commune et les familles. Ils est rappelé que le CCAS intervient pour les familles les plus démunies et peut prendre en charge jusqu'à 80% des frais selon les cas. Dans le cadre de la nouvelle organisation il est rappelé qu'il sera possible de régler par CESU, chèques vacances, CB, Chèques... Le surcoût de cette mise en place est évalué pour la mairie à 46 k€/an. Des pistes d'étude sont à l'étude pour dégager des économies supplémentaires dans le cadre du budget 2022 : réorganisation du service administratif, modification des horaires, recours aux emplois aidés, services civiques qui impacteront la CAF pour obtenir plus de subvention.

La prospective financière montre que nous dégageons suffisamment d'excédent pour payer le surcout des 46K€ chaque année. Cela représente un peu moins de la moitié de notre excédent.

Après en avoir discuté et après en avoir évalué les implications humaines et financières pour la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité la mise en place d'un ALAE

- VOTE DES TARIFS ALAE ET CANTINE

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la mise en place d'un accueil de loisirs associé à l'école, il est nécessaire d'opérer à une modification des tarifs TAP/GARDERIE. Les nouveaux tarifs envisagés prévoyant l'introduction de tranches CAF sont donnés dans le tableau suivant :

QF	TARIF JOURNEE (Lacroix et communes avec participation financière)	TARIF JOURNEE (communes extérieures ne proposant pas de participation financière)	TARIF MIDI (Lacroix et communes avec participation financière)	TARIF MIDI (communes extérieures ne proposant pas de participation financière))
< 800	28	33	15	20
De 800 à 1999.99	35	40	22	27
> 2000	38	43	25	30

Monsieur le Maire propose, après en avoir délibéré, de fixer les tarifs ALAE à compter du 01/12/2021 comme présenté ci-dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver les tarifs proposés dans la grill tarifaire ci-dessus
- D'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1^o Décembre 2021
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités afférentes

- DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Suite à certaines modifications demandées par la Trésorerie, à la non-réalisation de certaines opérations ou à l'évolution de certains postes financiers, il est nécessaire de réajuster le budget primitif 2021 en proposant une décision modificative N°3 comme proposée ci-après par Monsieur le Maire :

Stéphane SCHWARTZ expose les différentes raisons ayant conduits à ces augmentations de tarifs. A noter en particulier Augmentation significative de 7k€ du chauffage urbain en raison d'une régularisation des tarifs.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60613 : Chauffage urbain	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60631 : Fournitures d'entretien	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60636 : Vêtements de travail	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6132 : Locations immobilières	0,00 €	2 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135 : Locations mobilières	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61521 : Terrains	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551 : Matériel roulant	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €

D-61558 : Autres biens mobiliers	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6257 : Réceptions	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 000,00 €	60 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Personnel titulaire	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6417 : Rémunérations des apprentis	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6454 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00 €	900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6455 : Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €	3 100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	20 000,00 €	29 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	31 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	31 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-722 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 900,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 900,00 €
D-6512 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0,00 €	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6518 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	2 600,00 €	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70876 : Par le GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
R-74741 : Communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 700,00 €
R-7478 : Autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 800,00 €
R-7482 : Compensation pour perte de taxe additionnelle ...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 200,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 700,00 €
Total FONCTIONNEMENT	54 800,00 €	92 400,00 €	0,00 €	37 600,00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2128 : Autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-05 : AIRE DE JEUX LABASTIDE FALGARDE	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21311-213 : TRAVAUX EQUIPEMENT MAIRIE	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21312-215 : TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE	0,00 €	3 750,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21316 : Équipements du cimetière	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	0,00 €	14 850,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-205 : EGLISE	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-217 : TRAVAUX FOYER RURAL	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	2 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 800,00 €	19 700,00 €	0,00 €	0,00 €
R-10222 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 800,00 €
R-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	6 800,00 €	0,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	6 800,00 €	6 800,00 €
R-1323 : Départements	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
R-1342 : Amendes de police	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	1 000,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	260 000,00 €	0,00 €

TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	260 000,00 €	0,00 €
D-2041512 : GFP de rattachement - Bâtiments et installations	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2112-222 : RENOVATION TROTTOIRS AVENUE DES PYRENEES	264 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21311-213 : TRAVAUX EQUIPEMENT MAIRIE	3 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-213 : TRAVAUX EQUIPEMENT MAIRIE	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21578-154 : EQUIPEMENT SERVICES TECHNIQUES	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-154 : EQUIPEMENT SERVICES TECHNIQUES	0,00 €	900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-115 : INFORMATIQUE BUREAUTIQUE MAIRIE	0,00 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	279 900,00 €	11 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	295 700,00 €	31 700,00 €	271 800,00 €	7 800,00 €
Total Général		-226 400,00 €		-226 400,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver les écritures comptables telles que présentées ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR CONCERNANT LA MODIFICATION DU ZONAGE AERAIQUE DU BATIMENT MEDIATHEQUE / DOJO

Monsieur le Maire indique que des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux sont nécessaires. Pour donner suite à un audit énergétique effectué le 3/12/2018 faisant ressortir des problèmes de répartition de la ventilation sur le bâtiment médiathèque/dojo, il serait nécessaire d'optimiser le rendu énergétique du bâtiment permettant aussi de diminuer la perte en énergie tout en améliorant le confort des utilisateurs.

Un devis a été établi par la Société SMECSO qui a évalué l'ensemble des travaux pour un montant total de 10 606,02€ HT soit (12 727,22€ TTC)

Afin de pouvoir lancer cette opération Monsieur le Maire propose à l'assemblée.

- De prévoir une enveloppe globale estimée à 12 500,00€ HT pour ces travaux au vu des devis déjà établis en 2020 et 2018 et en cours de réactualisation en 2021
- De demander une aide financière au titre de la DETR,
- De constituer le dossier de financement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver la demande d'aide au titre de la DETR
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le dossier de financement et tout document afférent à cette affaire

- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR CONCERNANT LA LA RENOVATION DU FOYER RURAL

De même, Monsieur le Maire indique que pour donner suite à un audit énergétique effectué en 2017 sur l'ensemble des bâtiments publics, il serait nécessaire de réaliser des travaux sur le bâtiment « foyer rural » pour améliorer les performances énergétiques et environnementales du bâtiment. Ces travaux touchent à la fois au bâti et aux systèmes du F.R (chauffage, ventilation, éclairage, isolation). Les investissements pour ce bâtiment sont importants, évalués à 110 k€.

Afin de pouvoir lancer cette opération Monsieur le Maire propose à l'assemblée.

- De prévoir une enveloppe globale estimée à 122 500,00€ HT pour ces travaux au vu des devis déjà établis en 2020 et 2018 et en cours de réactualisation en 2021
- De demander une aide financière au titre de la DETR,
- De constituer le dossier de financement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver la demande d'aide au titre de la DETR
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le dossier de financement et tout document afférant à cette affaire

- CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR TRAVAUX DANS LE CADRE D'UN PA

M. le Maire rappelle tout d'abord que, dans le cadre de l'instruction d'une autorisation d'urbanisme, la commune (via le service ADS) consulte ENEDIS pour connaître les éventuels travaux de raccordement ou d'extension à réaliser. Or, il s'avère que des travaux sont effectivement nécessaires pour le permis d'aménager n° PA 031 259 21 S0002 au bénéfice de XF INVESTMENT, pour alimenter le projet (parcelles AM 39 et 47). Ainsi, une contribution financière est demandée.

M. le Maire rappelle qu'en application de l'arrêté du 17 juillet 2008, ENEDIS prend à sa charge 40 % du montant des travaux de l'opération de raccordement de référence définie dans l'arrêté du 28 août 2007. Le montant de la participation des travaux à charge de la commune s'élève à 116,7 €/mètre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Energie et notamment l'article L342-11 ;

Vu le PLU approuvé le 09 novembre 2019 ;

Vu le courrier d'ENEDIS en date du 28 septembre 2021 ;

Considérant que le raccordement au réseau électrique est nécessaire au bon fonctionnement des installations du projet ;

Ayant entendu l'exposé de M. Le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- Donner son accord à l'unanimité pour la prise en charge des frais d'extension du réseau électrique qui s'élèvent à 116,7 €/mètre
- Prévoir les frais par le budget d'investissement
- Autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier

- DIA

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réception en mairie des intentions d'aliéner suivantes :

SECTION	NUMERO	ADRESSE	ZONE PLU	SUPERFICIE TOTALE
AC	10-11-12- 15-17	CC Verte Campagne	Ube-A	54a 77ca
AN	87	Impasse Calaria	UB	6a 18ca
AI	166	17 Route de Goyrans	UCb	25a 14ca
AN	86	Impasse Calaria	UB	4a 91ca

AN	81-83	Impasse Calaria	UB	4a 99ca
AR	63	2 Place de la Laouseto	UB	15a 19ca
AR	48	11 Rue dels Pibouls	UB	11a 18ca
AM	62	Route de Goyrans	UCc	18a 00ca

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité pour chacune de ces DIA

- de ne pas appliquer son droit de préemption sur les différentes propriétés présentées ci-dessus, ne présentant aucun intérêt pour la commune
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires
- de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de Haute -Garonne

- QUESTIONS DIVERSES

Commission Urba le mercredi 8 Décembre 19h et le 19 Janv à 20h

Commission finance le 16 Décembre 18h

Commission école le 13 Janvier à 20h

Point divers :

- Ligne de bus (modification des rotations des lignes de bus)
- Travaux sur le ramier pour empêcher les gens du voyage de revenir sur les lieux.
- Fibre prévue Fin 2022.
- Travaux sur l'Av des Pyrénées courant Mi-décembre pour 2 jours.
- Plan de gestion RNR – La RNR va s'étendre – rénovation du sentier ; aménagement de la zone des moutons pour pouvoir faire une boucle ; créer de nouvelles boucles qui passeraient par le pont en fer ; transformer l'ancien vestiaire du foot pour faire un lieu d'accueil et demander à la RNR de nous accompagner dans sa rénovation.....
- urbanisme : 2 terrains à l'étude pour les séniories.

Fin du CM à 22h30.

**Le maire,
Jean-Daniel MARTY**

